Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 48 (1944)

Artikel: Le prix littéraire
Autor: Ribeaud, Alfred

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le prix littéraire

La commission du prix littéraire est composée de deux délégués du comité central et d'un délégué de chaque section. Elle comprend les membres suivants :

Président: M. Ribeaud; M. Virgile Moine, l'un et l'autre désignés par le comité central;

Délégué de la section de Porrentruy: M. Bessire;

Section de Delémont : M. Erismann ;

Section de l'Erguel: M. Georges Grimm;

Section de la Neuveville: M. Arthur Grosjean;

Section de Bienne: M. Rochat;

Section de Berne: M. Degoumois;

Section de la Prévôté: M. Fernand Jabas;

Section des Franches-Montagnes: M. Marc Jobin;

Section de Tramelan: M. Roland Stähli;

Section de La Chaux-de-Fonds: M. Joliat;

Section de Genève : M. Capitaine ;

Section de Lausanne: M. Louis Gigon;

Section de Bâle: M. Paul Roches.

Notre dernier sujet de concours: Le Jura bernois, terre romande, n'a fait éclore que quatre travaux:

L'un, venant des Franches-Montagnes, consciencieux, mais dépourvu d'originalité;

Un deuxième, qu'il n'y a pas lieu de retenir, car il n'a rien de jurassien;

Un troisième, envoyé de Tramelan, qui ne manque pas de talent, mais n'aborde qu'à peine le sujet;

Un quatrième, mis à la poste à Delémont, qui a de l'allure à certains moments, mais est inégal.

Ces travaux évoquent le Jura bernois. Ils le voient « terre romande ». Mais le sujet lui-même n'est pas traité ou, du moins, ne l'est que d'une façon rudimentaire. A aucun moment, on ne perçoit la nature, la raison, la réalité spirituelle du lien qui fait du Jura bernois une terre romande.

Le sujet de notre concours, Le Jura bernois, terre romande, est discutable; on doit le reconnaître.

Il ne faut donc pas s'étonner, devant les travaux reçus par la Société d'Emulation, d'un manque de précision, voire, en général, de clarté. Il est dans la nature des choses que le sujet n'ait été ni traité, ni même abordé à fond.

La formule, Le Jura bernois, terre romande, — toute simple et, semble-t-il, résolue de prime abord, — s'est révélée comme répondant à une notion extrêmement diffuse.

Tant que les termes du problème n'auront pas été déterminés; tant que le cas: Le Jura bernois, terre romande, donnera encore lieu à des contradictions et à de l'incompréhension; tant qu'il apparaîtra, dans ce domaine, un manque de liaison réelle ou d'actif ferment, il sera prudent de ne pas trop insister.

On arrive maintenant à un résultat assez décevant : le fond du problème échappe aux auteurs.

Un jour viendra, il faut l'espérer, où une lumière plus vive permettra de scruter toutes les faces du problème.

Les travaux ont été examinés par les membres du Jury. L'impression générale est défavorable. On a dû renoncer à l'attribution d'un prix.

Alfred Ribeaud.